

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

Aide à la formalisation du dossier de description du programme ETP
(hors cahier des charges)

Le programme doit être adressé à l'ARS Normandie par télé-déclaration via le lien

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-programme-etp>

INTRODUCTION

Ce document est une aide méthodologique proposée aux équipes investies ou désirant s'investir dans un processus d'Education Thérapeutique du Patient.

Il s'agit d'une aide à l'écriture et à la structuration des programmes selon les recommandations HAS et les directives nationales.

Il s'agit d'une trame pour vous aider. Elle **ne remplace pas** le cahier des charges de déclaration des programmes ETP (Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient).

La Description détaillée de votre programme ETP doit répondre à ces différentes questions :

I) Expliquer les raisons du choix de ce programme d'éducation thérapeutique du patient

1.1- Concerne quels patients ? Quelle Pathologie ? :

- ALD 30 (préciser)
- Asthme
- Maladie rare
- Priorité régionale (préciser)
- Autre (préciser)

1.2- Données bibliographiques relatives à l'efficacité potentielle de ce type de programme, revue de la littérature scientifique, données nationales (enquêtes réalisées) ...:

1.3- Les besoins identifiés au sein du territoire et de l'institution accueillant le programme

- Sur la base du projet régional de santé
- Centre de référence ou de compétence
- Données locales ou territoriales spécifiques
- Compétences particulières ou organisation favorisant au sein de l'institution, projet d'établissement, projet médical partagé...

II) Décrire les modalités du programme d'Education Thérapeutique

2.1- Les objectifs du programme

Les objectifs d'un programme ETP sont en priorité l'acquisition par le patient de compétences d'auto-soins et d'adaptation pour mieux vivre avec sa maladie.

- Présenter **Le référentiel de compétences pour la pathologie** existant
- Préciser pour votre programme les compétences à développer (compétences d'auto-soins **ET** compétences d'adaptation)
- Préciser les compétences générales déclinées en compétences spécifiques

Exemple (Diabète de type 1 – enfants) :

Compétences générales	Compétences spécifiques
1. Comprendre son corps et sa maladie	<ul style="list-style-type: none">○ Lister le nom des organes connus○ Localiser les organes dans le corps○ Identifier l'organe en cause dans le diabète

2.2- Les caractéristiques du public visé (population cible)

Âge moyen, pathologies, gravité de la maladie, critères de vulnérabilité, particularités géographiques, caractéristiques de la famille, entourage du patient (les aidants) sur l'accompagnement, le nombre de bénéficiaires estimé

2.3 - La démarche éducative en quatre étapes

2.3.1- Le diagnostic éducatif partagé

Qui ? Quand ? Comment ?

Utilisation d'un guide d'entretien (*présentation des dimensions du guide*)

Utilisation d'échelles d'auto-évaluation (*échelle clinique, échelle psychosociale, etc...*)

2.3.2- La formulation des objectifs éducatifs

Qui ? Quand ? Comment ? Utilisation d'un référentiel de compétences

Synthèse du diagnostic éducatif et modalités de détermination du programme d'éducation thérapeutique personnalisé pour chaque patient

2.3.3- Les séances d'éducation

Préciser la place et le rôle de chacun des professionnels, en particulier le médecin

Préciser l'organisation globale des ateliers (programmation, nombre de cycles par an, ...)

Les fiches ateliers (description de la trame de vos ateliers) peuvent être insérées en annexe de votre dossier

Décrire le parcours ETP du patient et le lien avec le parcours global de soin

Exemple de récapitulatif du programme.

	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4
Intitulé				
Type de séance (<i>ind/coll</i>)				
Objectifs pédagogiques				
Outils d'intervention				
Contenu des ateliers				
Durée				
Nombre max de participant				
Professionnels mobilisés				

2.3.4- L'évaluation des compétences acquises du patient

Qui fait l'évaluation des compétences acquises ? À quel moment du programme ? Comment ? Avec quels outils, quels indicateurs, quelles échelles, quels questionnaires ? Présenter les documents utilisés

Décrire les méthodes d'évaluation.

2.3.5- Le dossier du patient

Décrire son contenu, les rubriques du dossier patient : Fiche identité, document d'information du patient, de son consentement, son accord pour le partage des données avec les professionnels du parcours, calendrier des séances etc....

2.4- Les ressources mobilisées

Ressources humaines : Nombre équivalent temps plein par profession (Coordonnateur du programme, secrétaire, médecin, infirmière, éducateur sportif, etc...)

Ressources matérielles : équipement, frais de reprographie, outils pédagogiques etc...

Ressources financières : Financement hors ARS

2.5- Les modalités de coordination et les partenariats envisagés

Préciser la place des partenaires dans la conception du programme, la mise en œuvre du programme et l'évaluation du programme : *Patients-ressources, associations de patients agréées, professionnels de santé, autres professionnels intervenant dans la prise en charge des patients.*

Décrire la coordination du programme : en interne (équipe ETP) et en externe (professionnels investis dans la prise en charge du patient)

Focus sur le patient ou association de patients

Préciser leur place dans l'élaboration du programme, dans le suivi du programme, dans l'évaluation du programme.

Focus sur le médecin traitant : Son rôle dans l'élaboration du programme, quel type de contact envisagé, quelles informations transmises sur le programme (avant, pendant et après programme), quels documents et informations lui sont envoyés.

2.6- Le calendrier envisagé

Date de commencement du programme, la durée du cycle du programme (*Pour un patient : du diagnostic éducatif à l'évaluation des compétences*)

2.7- La stratégie de communication envisagée

Le recrutement des patients (quand ?, qui ?, comment ?)

Les plaquettes de communication à destination des patients et des professionnels du territoire, affiches, mailing, réunions d'information, site internet, etc.....

III) L'évaluation du programme d'éducation

3.1- L'évaluation de l'activité du programme

Fournir les critères et les modalités de suivi du programme (*outils de suivi : logiciel interne à la structure et/ou fichier Excel*).

Veiller à l'intégration des indicateurs demandés par l'ARS pour le bilan d'activité annuelle.

Préciser les indicateurs que vous allez mettre en place pour pouvoir réaliser vos évaluations annuelles et quadriennales

3.2- L'auto évaluation annuelle

Référence au guide méthodologique de la HAS (mars 2012) sur l'auto-évaluation annuelle

Organisation de la démarche d'auto-évaluation (évaluation du processus, de l'activité et des résultats)

: Qui sera associé à l'auto-évaluation annuelle ? Quels sont les indicateurs d'auto-évaluation en année

1-année 2- année3 - année 4¹ ?

3.3- L'évaluation quadriennale

Référence au guide de la HAS (mai 2014) sur l'évaluation quadriennale

Organisation de la démarche d'auto-évaluation quadriennale (*évaluation des effets du programme : changements attendus chez les bénéficiaires grâce à la mise en œuvre du programme, conséquences du programme sur le fonctionnement de l'équipe, intégration du programme au sein de l'offre de soin locale*)

Qui sera associé à la démarche d'auto-évaluation quadriennale ?

Ces indicateurs risquent d'être ajustés au fil de l'activité du programme.

IV) Le financement

Le budget prévisionnel

Les sources prévisionnelles du financement